4XTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 11-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 29 février 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**15**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY – Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN.

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR (procuration à A. Hofer Favre) - Cyrielle CHAMOT (procuration à J. Blazer) - Marie-Julie MAILLEFER (procuration à M. Meda)
Absents : Xavier MAIRE - Nicolas JAN - Cédric HERNALSTEENS - Corentin RINALDI

Secrétaires de séance : Michel PETER – Françoise SUDAN

Délibération n°11-2024 : devis pour le feu d'artifice 2024

Mme le maire rappelle que, dans le cadre des festivités du juillet, la commune a coutume de solliciter l'entreprise « Pyragric Industrie » pour la réalisation du feu d'artifice, et que les retours ont, jusqu'à présent, été plutôt favorables.

Compte tenu de l'obligation de réserver en amont le prestataire, et de constituer un dossier pour validation de la sous-préfète de Nantua au moins un mois à l'avance, il est proposé au conseil municipal de valider le principe du financement de l'opération dès à présent.

La société a proposé un programme dont le coût total s'élève à 4 300 € TTC.

Mme le maire propose à l'Assemblée de valider le principe de recourir à la société Pyragric Industrie » et de réserver un budget de 5 000 € pour cette manifestation, afin, le cas échéant, de pouvoir envisager une modification à la marge du programme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le recours à la société Pyralgric Industrie pour le tir du feu d'artifice du 14/07/2024
- Valide un budget de 5 000 € TTC maximum pour cette opération
- Autorise le maire à signer le devis et tout acte y afférent

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 29 février 2024

Le Maire,

Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN